

# Votre séjour - 2024

## > Les tarifs - Bureaux des entrées

### Tarifs des consultations

(Ces tarifs sont identiques aux tarifs de remboursement par l'Assurance Maladie)

Prestations	Cotation	Secteur		Tarifs
		Public	Privé	
<b>Médecin urgentiste</b>	G	X		26.50 €
Consultation de dimanche	GD	X		25 € + 19.06 €
Consultation de nuit : 0h à 6h	GN	X		25 € + 35 €
Consultation de nuit de 20h à 0h et de 6h à 8h	GSN	X		25 € + 25.15 €
<b>Sage-femme</b>	C	X		23 €
<b>Consultation médecin spécialiste</b>	CS	X		23 €
	APC	X		56.50 €
> majoration MPC de la CS			X	
> majoration coordination dans le cadre du parcours de soins	MCS	X		5 €
Consultation de dimanche		X		
Consultation de nuit de 20h à 8h (hors pédiatre)	CS N	X		25 € + 25.15 €
1 <sup>ère</sup> consultation contraception & prévention MST (15 à 18ans)	CCP	X		45.50 €
Consultations obligatoires enfant	COE	X		47.50 €
Consultations nouveau né spécifique	CCX	X		47.50 €
Consultation pathologie chronique enfant	CCE	X		60 €
Consultation suivi enfant moins de 7ans né grand prématuré	CSN	X		25 € + 25.15 €
Pédiatrie : consultation de nuit de 0h à 6h	CSN	X		25 € + 25.15 €
Pédiatrie : consultation de nuit de 20h à 0h et de 6h à 8h	CSN	X		25 € + 25.15 €
Consultation endocrinologie et diabétologie	CS + MCE		X	33 €
Consultation spécifique de cardiologie	CSC	X		47.73 €
> majoration MCC applicable à la CSC	MCC		X	4.77 €
> Consultation neurologues, neuropsychiatres et psychiatres	CNP	X		42.50 €
	APY	X		64 €
> majorisation MPC de la CNP			X	
> majoration coordination MCS	MCS	X		5 €
<b>Analyses</b>	B	X		0.26€
Acte infirmier	AMI	X		3.15 €

**Les règlements sont possibles uniquement par chèque ou carte bancaire.  
Les espèces ne sont plus acceptées.**

Votre professionnel de santé pratique des honoraires conformes aux tarifs de la sécurité sociale. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf le cas d'exigence exceptionnelle de votre part concernant l'horaire ou le lieu des actes pratiqués, ou en cas de non-respect du parcours de soins.

### Tarifification journalière

Prestations	Montants
Forfait journalier	20 €
Médecine	1 026.53 €
Chirurgie	1 330.44 €
Spécialités coûteuses : réanimation polyvalente	2 471.81 €
Spécialités coûteuses : USCC et USINV	1 705.93 €
Soins de Suite et de Réadaptation	354.25 €
Hospitalisation de jour	969.44 €
Séance de dialyse	938.71 €
Ambulatoire	1 138.40 €
Gynécologie-Obstétrique	1 149.21 €
Chimiothérapie	1 040.45 €
Chambres particulières - hospitalisation complète - ambulatoire	60.50 € et 27.50 €
Chambres particulières - hospitalisation de jour	60.50 €
Repas accompagnant	12.40 €
Lit accompagnant	13.40 €
Lit accompagnant - 3 nuitées	36.10 €
Petit-déjeuner accompagnant	4.60 €
Forfait nuit et petit-déjeuner	15.50 €

### Prestations non remboursées par les organismes de sécurité sociale

#### Interventions diététique

Consultation bilan	DI1	30 €
Consultation suivi	DIS	15 €

Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondant à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut vous être imposé.

Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.